



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

Mario DRAGHI

Président

M^{me} Sophie Montel
Membre du Parlement européen
Parlement européen
60, rue Wiertz
B-1047 Bruxelles

Francfort-sur-le-Main, le 3 novembre 2014

L/MD/14/459

Sujet : votre lettre

Madame la Députée européenne,

J'ai bien reçu votre lettre, qui m'a été transmise le 25 septembre 2014 par M. Roberto Gualtieri, président de la Commission des affaires économiques et monétaires.

Notre politique monétaire est axée sur le maintien de la stabilité des prix à moyen terme dans la zone euro, qui est notre objectif principal. Nous avons toujours été fermement déterminés à recourir, si nécessaire, à tous les instruments de politique monétaire à notre disposition dans le cadre de notre mandat afin de réaliser cet objectif. Dans un contexte caractérisé par un affaiblissement de la dynamique de croissance au sein de la zone euro, l'atonie des évolutions monétaires et les perspectives globales d'une faible inflation, le Conseil des gouverneurs a décidé, en juin et en septembre, de mettre en œuvre un ensemble de mesures de politique monétaire supplémentaires. La décision d'abaisser les taux d'intérêt, prévoyant notamment d'appliquer un taux négatif à la facilité de dépôt de la BCE, a été prise en vue de soutenir l'économie à travers une politique monétaire plus accommodante face aux risques d'une période trop prolongée de faible inflation. Nous considérons le niveau actuel des taux d'intérêt directeurs de la BCE comme un plancher effectif.

Nous n'avons aucun objectif précis en ce qui concerne le volume de chacun des programmes décidés en septembre ou le montant total cumulé des programmes, mais la mise en œuvre conjuguée du programme d'achat d'ABS (ABSPP), du programme d'achat d'obligations sécurisées (CBPP3) et des opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO) aura une incidence notable sur notre bilan. Elle témoigne de notre détermination à assurer une transmission efficace des mesures adoptées en juin et en septembre, permettant d'en obtenir les effets macroéconomiques escomptés, à savoir ramener le taux d'inflation à un niveau proche de 2 %.

En dernier lieu, nous vous signalons que la société *BlackRock Solutions* a été retenue dans le cadre d'une procédure de passation des marchés publics avec mise en concurrence pour nous conseiller, en tant que consultant, sur la conception et la mise en œuvre du programme d'achat d'ABS ; le contrat ne prévoit pas l'exécution des achats. Toutes les décisions relatives à la conception et à la mise en œuvre du programme d'achat d'ABS seront prises par les organes de décision de la BCE. Le contrat conclu entre la BCE et *Blackrock Solutions* contient un certain nombre de dispositions ayant pour objet d'éviter tout conflit d'intérêts. En particulier, *Blackrock Solutions* doit assurer une séparation effective entre l'équipe travaillant pour la BCE et les membres de son personnel participant à toute autre activité liée aux opérations sur ABS (structuration, négociation, études ou activités de consultant).

Je vous prie de croire, Madame la Députée européenne, à l'assurance de ma considération distinguée.

[signature]

Mario Draghi